

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 24 JANVIER 2011**

L'an deux mille onze et le vingt-quatre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian FAURIE, Maire.

Présents : Ch. FAURIE – J. FERNANDES - M. SOULIGNAC - M. PORTES - G. CABESSUT  
– A. LEGRAND - R. BERINGUIER - J.P. ROUANET - D. NADALIN - D.  
HENRY - A. M. FERNEKES – G. ESTAMPE - Ph. BOUCHE – N. REY -  
M. CAMP – N. DEYSSON – M. F. SAURIN – L. BONHOMME - D. MALHAIRE –

Absents excusés : B. DE SOUSA - T. MARTY - V. RICCI - M.B. PANASSIE - C.  
ECHARDOUR -

Absents : T. PLAGNOL – R.M. URRIOLABEITIA

Procuration de V. RICCI à G. CABESSUT  
Procuration de J. FERNANDES à D. NADALIN  
Procuration de C. ECHARDOUR à Ch. FAURIE

Secrétaire de séance : Monsieur L. BONHOMME a été nommé secrétaire de séance.

**AFFAIRES GENERALES**

**DECES D'AUGUSTE SALESSES**

Monsieur FAURIE évoque la disparition d'Auguste SALESSES le 17 janvier dernier, qui a été élu pendant 5 mandats consécutifs, de 1977 à 2008. Un moment de recueillement est proposé en sa mémoire.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2010**

*Rapporteur : Christian FAURIE*

Monsieur FAURIE demande si le compte-rendu de la séance précédente appelle des observations. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2010 est approuvé.

## **INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE DEPUIS LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Rapporteur : Christian FAURIE*

Monsieur FAURIE rappelle qu'aux termes de l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales, "le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune". C'est donc d'une compétence générale dont est investi le conseil municipal pour délibérer des affaires communales.

Toutefois, tant pour des raisons de rapidité et d'efficacité que pour des motifs de bonne administration (ne pas alourdir inutilement les débats du conseil municipal avec des points relevant de la gestion quotidienne de la commune), le conseil municipal a la possibilité de déléguer au Maire un certain nombre de ses pouvoirs qui figurent à l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur FAURIE rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 15 Mars 2008, l'assemblée lui a conféré l'ensemble des délégations d'attributions prévues à l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

Depuis le dernier Conseil Municipal, les décisions suivantes ont été prises par le Maire : attribution du marché de travaux relatif à l'amélioration des dispositifs de chauffage et d'éclairage à l'école élémentaire (4 classes) et au restaurant scolaire à l'entreprise Christian RATIER SARL pour un montant de 67.644,09 € T.T.C. et rétrocession de la concession de cimetière LEVY pour un montant de 71,04 € T.T.C.

## **PROJET DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – AVIS DE PRINCIPE**

*Rapporteur : Christian FAURIE*

Monsieur FAURIE informe le Conseil Municipal de l'avancée des travaux préparatoires à la création de la future communauté de communes entre les 12 communes du canton qui ne font pas encore partie d'une intercommunalité.

Les différents groupes de travail constitués (statuts, finances, compétences) ont restitué leurs travaux respectifs au mois de novembre dernier.

Par ailleurs, les services de l'Etat ont convié les Maires des 12 communes à leur faire connaître l'avancée des travaux en cours. Lors de la réunion plénière du 30 novembre, les responsables des groupes de travail (pilotes) ont décidé que les conseils municipaux de ces communes devraient donner des avis de principe sur le périmètre de la future communauté de communes, les compétences et la représentativité. Il est également souhaitable de se prononcer sur la date de création de cette dernière. Ceci permettrait aux services de l'Etat d'intégrer ce projet dans le futur schéma départemental de l'intercommunalité.

Dans ce cadre, Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal :

Pour ce qui est du périmètre, de confirmer sa volonté d'intégrer le périmètre qui comprendrait, outre la commune de Bouloc, les communes de Castelnau d'Estrétefonds, Cépet, Fronton, Gargas, Labastide-Saint-ernin, Saint-Rustice, Saint-Sauveur, Vacquiers, Villariès, Villaudric et Villeneuve-Lès-Bouloc.

En ce qui concerne les compétences,  
1/ d'intégrer comme compétences obligatoires :

#### **Aménagement de l'espace**

- Instruction des autorisations d'urbanisme,
- Mise en œuvre d'un système d'information géographique,
- Rédaction d'actes administratifs,
- Aménagement rural : création, aménagement balisage et entretien de sentiers piétons, parcours VTT, création de pistes cyclables...
- Elaboration, suivi, mise en œuvre et révision du SCOT, et de schémas de secteurs.

#### **Développement économique**

- Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté consistant notamment dans la mise en œuvre d'une politique intercommunale :
  - de service d'accueil aux entreprises,
  - de création, aménagement et gestion de zones d'activités (industrielles, artisanales, commerciales, tertiaires), intercommunales.
- Actions en faveur du développement touristique,
- Participation de la C.C. à l'office de tourisme de Fronton,
- mise en œuvre d'une politique touristique de la C.C. (conformément à l'étude réalisée par le Conseil Général, et recherche des financements nécessaires),
- réalisation d'opérations d'animations ou de promotion pour mieux valoriser le patrimoine touristique de la Communauté de Commune,
- soutien à la création de gîtes ruraux.

2/ de choisir comme compétences optionnelles :

#### **Voirie**

- Création, aménagement et entretien de la voirie,

#### **Action sociale d'intérêt communautaire**

- Chantiers d'insertion,
- Forum social,
- Création d'un C.I.A.S. avec maintien des C.C.A.S. :
  - analyse des besoins sociaux, ateliers mémoire, équilibre, illettrisme,
  - conseiller en économie sociale et familiale,
  - service du portage de repas à domicile,
  - service de transport pour les personnes âgées ou à mobilité réduite,
  - lieu d'accueil d'aide aux aidants,
- Accueil des gens du voyage,
- Création et gestion de structures d'accueils de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

#### **Politique du logement et du cadre de vie**

- Mise en œuvre d'un P.L.H. (Plan Local de l'Habitat) conforme aux objectifs du S.C.O.T.

#### **Protection et mise en valeur de l'environnement**

- Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés (collecte + traitement).

#### **Sports**

- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire.

#### **Culture**

- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire,
- Création d'une école de musique intercommunale.

Il est précisé ici que l'étendue de chacune de ces compétences doit toutefois encore être définie.

- Ensuite, en ce qui concerne la représentativité :

Le tableau ci-dessous donne plusieurs propositions reflétant les différentes étapes de la réflexion engagée.

La loi récemment votée dans le cadre de la Réforme des Collectivités Territoriales définit un mode de représentativité qui n'est appliqué qu'en l'absence d'accord entre les communes membres. La représentativité prévue par la Loi est défavorable aux petites communes.

Il est rappelé que les conseils municipaux se sont prononcés sur un principe de représentativité courant 2009 qui apparaît ici dans la colonne « voté », plus favorable aux petites communes. C'est cette proposition qu'il est à nouveau proposé d'adopter.

	Population 2009		Projet loi	Voté	Proposition M. VASSAL	Proposition 1 Groupe Statuts
<b>BOULOC</b>	3 764	15.81%	<b>5</b>	<b>6</b>	5	<b>5</b>
<b>CASTELNAU D'ESTRETEFONDS</b>	4 613	19.38%	<b>6</b>	<b>7</b>	6	<b>6</b>
<b>CEPET</b>	1 467	6.16%	<b>2</b>	<b>2</b>	2	<b>3</b>
<b>FRONTON</b>	5 100	21.42%	<b>7</b>	<b>7</b>	6	<b>7</b>
<b>GARGAS</b>	599	2.52%	<b>1</b>	<b>2</b>	1	<b>2</b>
<b>LABASTIDE SAINT SERNIN</b>	1 699	7.14%	<b>2</b>	<b>2</b>	2	<b>3</b>
<b>SAINT-RUSTICE</b>	418	1.76%	<b>1</b>	<b>2</b>	1	<b>2</b>
<b>SAINT-SAUVEUR</b>	1 714	7.20%	<b>2</b>	<b>3</b>	3	<b>3</b>
<b>VACQUIERS</b>	1 243	5.22%	<b>2</b>	<b>2</b>	2	<b>3</b>
<b>VILLARIES</b>	791	3.32%	<b>1</b>	<b>2</b>	1	<b>2</b>
<b>VILLAUDRIC</b>	1 354	5.69%	<b>2</b>	<b>2</b>	2	<b>3</b>
<b>VILLENEUVE LES BOULOC</b>	1 045	4.39%	<b>1</b>	<b>2</b>	1	<b>3</b>
<b>Sous Total</b>	<b>23 807</b>	<b>100.00 %</b>	<b>32</b>	<b>39</b>	<b>32</b>	<b>42</b>

- Enfin, en ce qui concerne la date de création de la future communauté de communes, de se fixer comme objectif la date du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'ensemble des propositions présentées.

## COMMISSION URBANISME ET ENVIRONNEMENT

### **5<sup>ème</sup> MODIFICATION DU P.L.U.**

*Rapporteur : Michel SOULIGNAC*

Monsieur SOULIGNAC rappelle à l'Assemblée que la commune de BOULOC a décidé d'entreprendre une modification de son Plan Local d'Urbanisme approuvé le 17 Mai 2005 ; cette 5<sup>ème</sup> modification fait suite à 3 révisions simplifiées (approuvées le 18/12/06, le 16/07/07, le 31/08/2009), ainsi qu'à 4 modifications (approuvées le 17/10/05, le 16/07/07, le 19/01/2009 et le 31/08/2009).

La modification proposée concerne :

- le toilettage du règlement pour tenir compte de l'évolution des règles d'urbanisme intervenue dans l'intervalle,
- la modification du règlement pour tenir compte du concept de développement durable dans la ligne droite du Grenelle de l'environnement,
- diverses modifications du règlement à l'initiative de la commune,
- le classement d'un arbre remarquable sur la parcelle de Gamm Vert (zone 1UB de la Tuilerie),
- la rectification d'une erreur matérielle portant sur la localisation de l'espace boisé à créer en limite de la zone AUFb (largeur 5m),
- la création de zones naturelles correspondant à l'habitat disséminé dans la zone agricole, et sans lien avec l'activité agricole,
- le changement de destination des bâtiments implantés en zone agricole qui revêtent un intérêt patrimonial et dont le changement de destination n'est pas de nature à entraver l'activité agricole,
- la modification de la liste des emplacements réservés (suppression d'emplacements réservés sur des terrains dont la commune a maintenant la maîtrise foncière (E.R. n°31 partie, E.R. n°36 ; création d'un emplacement réservé n°43 lié à la création d'une aire de retournement, d'un emplacement réservé n°44 correspondant à l'implantation d'un point de collecte de tri sélectif, d'un emplacement réservé n°45 lié à la création d'un maillage de voie),
- la suppression du secteur 1UBa (le Clos de la Tuilerie ; le Mas de Coppelia) : reclassement en zone 1UB,
- la modification du classement de 2 secteurs de la zone 2U en zone 2UC (desserte à terme par le réseau d'assainissement collectif) : route de Villaudric, à proximité du complexe sportif, au bout du chemin de la Gargasse,
- la modification du classement de 2 parcelles initialement classées en zone 2U (chemin du Traouquet) : reclassement en zone 2AU
- la modification de l'orientation d'aménagement de la zone AUFb des Pélissières (largeur de la voie).

Les changements proposés dans le cadre de la présente modification portent sur le règlement (partie écrite), le règlement (partie graphique), la liste des emplacements réservés, le rapport de présentation, le PADD et les orientations d'aménagement. Le reste du dossier PLU est inchangé. Cette modification ne remet pas en cause l'économie générale du PLU.

Après la présentation du dossier, Monsieur SOULIGNAC évoque la planification de la procédure de modification du P.L.U. : une demande va être effectuée dans les prochains jours auprès du Tribunal Administratif pour la nomination du commissaire-enquêteur ; les dossiers de modification du P.L.U. vont être envoyés dans les jours qui viennent ; l'enquête publique devrait avoir lieu entre le 15 Mars et le 15 avril de telle sorte que la 5<sup>ème</sup> modification du P.L.U. puisse être approuvée par le Conseil Municipal le 23 Mai prochain.

## **SYNDICAT DES EAUX : INFORMATION SUR LA NOUVELLE TARIFICATION DE L'EAU POTABLE**

*Rapporteur : Alain LEGRAND*

Monsieur LEGRAND indique que les tarifs vont augmenter en 2011 de 3,15 % (dont 1,60 % pour l'inflation) ; le prix du m<sup>3</sup> d'eau passe ainsi au 1<sup>er</sup> janvier 2011 de 1,20 € à 1,24 €, la redevance fixe de 39,46 € à 40,70 €. Des évolutions vont être introduites dans la tarification de la location des compteurs d'eau et de leur pose (croissante en fonction du diamètre). Il ajoute que de nouveaux tarifs vont également être créés : frais d'accès au service, ouverture/fermeture de compteur, relevés intermédiaires, étalonnage des compteurs). Il explique que le Syndicat des Eaux cherche de nouvelles recettes pour faire face au départ de la commune de Saint-Jory à la CUGT.

## **AVANCEMENT DES PROJETS EN COURS**

*Rapporteur : Michel SOULIGNAC*

- Logements sociaux Rue de la Pégou : Colomiers Habitat a annoncé que les travaux débuteraient en février 2011 ;
- SIVOM : suite au départ de la commune de Saint-Jory à la CUGT, un nouveau président a été élu : M. LUGOU, élu de Fronton ;
- Etat de catastrophe naturelle - Sécheresse : la commune de Bouloc, comme l'ensemble des communes de la Haute-Garonne, n'a pas été reconnue sinistrée au titre de l'année 2009.

### **COMMISSION DES GRANDS TRAVAUX ET DU PATRIMOINE COMMUNAL**

## **TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU DISPOSITIF DE CHAUFFAGE ET DE L'ÉCLAIRAGE À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE (4 CLASSES) ET AU RESTAURANT SCOLAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION**

*Rapporteur : Daniel NADALIN*

Monsieur NADALIN informe l'assemblée que, dans le cadre de la forte volonté de la municipalité de s'engager dans une politique d'économie d'énergie, il a paru opportun de réaliser des travaux d'amélioration du dispositif de chauffage et d'éclairage de l'école élémentaire (pour les 4 classes les plus anciennes) et du restaurant scolaire.

Ces travaux consistent dans la pose d'une isolation en plafond, le remplacement du système de chauffage actuel par un faux-plafond constitué de modules rayonnants et de modules non chauffants assurant une isolation phonique et installation d'une programmation de chauffage, et dans la mise en place d'un nouveau dispositif d'éclairage encastré dans le faux-plafond.

Monsieur NADALIN informe l'Assemblée qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans La Dépêche du Midi le 24 décembre 2010, que 3 dossiers ont été retirés et que 2 offres ont été déposées à la Mairie dans le délai prescrit.

Après analyse des offres, Monsieur le Maire a décidé, en vertu de la délibération du 15 mars 2008 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22, notamment en matière de passation de marchés publics, d'accepter la proposition de la société Christian RATIER SARL pour un montant de 67.644,09 € T.T.C.

Monsieur NADALIN propose au Conseil Municipal d'accepter le principe de ces travaux pour un montant de 67.644,09 € T.T.C. et de solliciter du Conseil Général une subvention pour des travaux permettant de meilleures conditions de fonctionnement de l'école élémentaire et du restaurant scolaire tout en favorisant des économies d'énergie.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la proposition présentée.

#### **TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ SUR LA TOITURE DE LA CANTINE MUNICIPALE – DEMANDE DE SUBVENTION**

*Rapporteur : Daniel NADALIN*

Monsieur NADALIN informe l'assemblée qu'une mise en sécurité de la toiture de la cantine municipale s'avère nécessaire pour permettre l'entretien par le toit de la hotte de la cuisine municipale qui n'est aujourd'hui pas assuré. Il présente le devis obtenu de l'entreprise Jean-Louis PENAVAYRE pour un montant de 1059,37 € T.T.C.

Monsieur NADALIN propose au Conseil Municipal d'accepter ces travaux pour un montant de 1059,37 € T.T.C. et de solliciter du Conseil Général une subvention pour des travaux permettant notamment l'entretien de la hotte de la cuisine municipale.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

#### **CONSTRUCTION D'UN POINT ACCUEIL JEUNES – CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDES GÉOTECHNIQUES**

*Rapporteur : Daniel NADALIN*

Monsieur NADALIN rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'un Point Accueil Jeunes à proximité des bâtiments préfabriqués abritant la structure actuelle.

Pour mener à bien le projet, il convient de réaliser une étude géotechnique concernant le terrain d'emprise de la construction.

Il ajoute que 2 bureaux d'études ont été consultés et ont remis une proposition. Il ressort de l'analyse de ces offres qui a été effectuée qu'il est opportun de retenir la proposition du bureau d'études CIRTER portant sur un montant de 1913,60 € T.T.C.

Monsieur NADALIN propose au Conseil Municipal de retenir l'offre du bureau d'études CIRTER portant sur un montant de 1913,60 € T.T.C. afin de réaliser les études géotechniques nécessaires pour l'opération de construction du nouveau bâtiment du Point Accueil Jeunes.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

### **TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ÉCOLE MATERNELLE - CHOIX DU CONTRÔLEUR TECHNIQUE**

*Rapporteur : Daniel NADALIN*

Monsieur NADALIN informe l'Assemblée que le projet d'extension de l'école maternelle est maintenant arrêté et que la phase technique préalable à la réalisation des travaux doit maintenant être engagée. Compte tenu de l'importance des travaux, l'intervention d'un contrôleur technique s'avère nécessaire.

Monsieur NADALIN indique que plusieurs bureaux d'études ont été consultés et que l'offre la plus intéressante qui ait été faite est celle de la SOCOTEC pour un montant de 8.162,70 € T.T.C.

Monsieur NADALIN propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de la SOCOTEC pour assurer la mission de contrôle technique, et d'autoriser le Maire à signer la convention qui doit être passée avec ladite société.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

### **POINT SUR LES AFFAIRES ET TRAVAUX EN COURS**

*Rapporteur : Daniel NADALIN*

#### **ANCIEN PRESBYTERE :**

Le dossier de consultation est prêt. La consultation des entreprises va être engagée dans les prochaines semaines ;

#### **EXTENSION ECOLE MATERNELLE :**

Suite aux remarques effectuées (sur la largeur des circulations notamment), le projet modifié a été présenté aux enseignants le 6 janvier dernier. Il sera présenté aux associations de parents d'élèves le 3 février prochain ;

#### **CHAUFFAGE ECOLES :**

Les travaux de mise en place de programmeurs du chauffage confiés à l'entreprise RATIER, sont achevés ;

**COMPLEXE SPORTIF :**

Un nouveau passage sélectif a été mis en place par les services techniques à l'entrée du complexe sportif et une clôture permettant toutefois le passage des piétons a été créée côté Narquières ;

**SALLE OMNISPORTS :**

Un point d'eau chaude a été créé dans le local infirmerie pour satisfaire les associations utilisatrices et le personnel d'entretien ;

**SALLE OMNISPORTS – Problèmes de fuites d'eau :**

L'entreprise E.M.P. n'a rien fait pour mettre en oeuvre sa garantie décennale. Un dernier courrier en LRAR lui a été adressée.

**COMMISSION DU PERSONNEL COMMUNAL**

**CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2ÈME CLASSE AU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE**

*Rapporteur : Christian FAURIE*

Monsieur FAURIE rappelle à l'Assemblée que, suite au départ d'un agent à la retraite au mois d'août dernier, le service de la restauration scolaire a été restructuré et que dans ce cadre, un agent non titulaire avait été embauché pour une durée hebdomadaire de travail de 28 heures. Il informe l'Assemblée que cet agent donne entière satisfaction et propose donc de pérenniser cet emploi.

Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal de créer 1 poste permanent d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28 heures hebdomadaires) à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE - CRÉATION DE 3 POSTES ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX DE 1ÈRE CLASSE**

*Rapporteur : Christian FAURIE*

Monsieur FAURIE indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'établir pour l'année 2011, le tableau annuel d'avancement de grade des adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe. Il apparaît que 3 agents (2 agents des services techniques et un agent du service de restauration collective) peuvent prétendre au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe puisqu'ils remplissent les conditions requises à savoir : avoir 5 ans de services effectifs dans un grade de l'échelle 5.

Afin que ces agents puissent bénéficier de cet avancement de grade, il y a lieu de créer les postes correspondants.

Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal de créer 3 postes d'adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> Mars 2011, et de supprimer 3 postes d'adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

## **SERVICE DU PERSONNEL : BILAN 2010**

*Rapporteur : Christian FAURIE*

Monsieur FAURIE présente le bilan des mouvements intervenus dans le personnel communal en 2010 : la commune compte au 31 décembre 2010, 48 agents titulaires (hormis les 3 agents en disponibilité), 2 agents stagiaires et 15 agents non titulaires (contrats aidés (2), remplacements maladies, surcharges de travail ou vacances d'emploi). Il est rappelé que des efforts particuliers ont été faits sur 2 services, les services techniques et la bibliothèque municipale. 3 départs à la retraite ont été enregistrés au cours de cette année.

Pour ce qui est des déroulements de carrière, 3 agents ont bénéficié d'un avancement de grade et 2 agents ont été nommés dans un nouveau grade suite à leur réussite à un examen professionnel ou un concours.

Suite au départ à la retraite d'un agent qui faisait fonction d'ACMO pour le service restauration, un agent qui avait fait acte de candidature est nommée ACMO (au 1<sup>er</sup> novembre 2010)

En ce qui concerne la formation, 70 jours de formation ont été dispensés au cours de l'année 2010 : 33 dans le cadre de la cotisation auprès du CNFPT et 57 dispensés par d'autres organismes.

Pour ce qui est de l'aspect financier, Monsieur FAURIE indique que le budget du personnel représente près de 52% des dépenses totales de fonctionnement, ce qui est tout à fait dans la moyenne des communes de la même strate de population ; il ajoute que le régime indemnitaire s'est élevé en 2010 à 43.000 € et la prime de fin d'année à 23.000 €. La subvention versée à l'association du personnel est d'un montant de 15.000 €. La commune finance également 25% de la cotisation relative à la garantie maintien de salaire souscrite auprès de la MNT, soit 6000,00 €.

Il est enfin rappelé que l'année 2010 a été l'année de la diffusion du L.I.F. (Livret Individuel de Formation), de l'engagement de la procédure d'élaboration du Document Unique permettant de lister et hiérarchiser les risques pouvant nuire à la [sécurité](#) de tout [salaire](#) et de préconiser des actions visant à les réduire voire les supprimer. Enfin, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la mise en place du C.E.T.

**COMMISSION ENFANCE JEUNESSE  
ET VIE SCOLAIRE**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION FCPE  
POUR LE COLLÈGE DE FRONTON**

*Rapporteur : Christian FAURIE*

Monsieur FAURIE informe l'Assemblée de la demande de subvention que lui a adressée l'association FCPE pour le collège de Fronton au titre de l'organisation du forum des métiers que cette association organise le 12 février 2012.

Compte tenu de l'intérêt particulier que présente cette manifestation pour les collégiens et lycéens de Fronton, Monsieur FAURIE propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 100,00 € à l'association FCPE pour le collège de Fronton.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 100,00 € à l'association FCPE pour le collège de Fronton.

**POINT SUR LES AFFAIRES EN COURS**

*Rapporteur : Christian FAURIE*

- Crèche / R.A.M. / L.A.E.P. / A.L.S.H. / P.A.J. : le carnaval de l'ensemble de ces services aura lieu le jeudi 10 mars ;
- Service enfance : la fréquentation du service pendant les vacances de Noël a été de 48 enfants en moyenne par jour (minimum : 33 ; maximum : 66) ; le CLAS pour le cycle 3 de l'école élémentaire fonctionne avec 7 enfants ; la commune de Villaudric met fin à sa convention avec la commune de Bouloc car elle a créé son propre A.L.S.H. ;
- P.A.J. : le C.L.A.S. destiné aux enfants du collège fonctionne avec 5 jeunes collégiens ;
- Transports scolaires : 3 arrêts supplémentaires sont demandés par des familles boulocaines ;
- Ecoles : les prochains Conseils d'Ecole auront lieu le 15 février pour l'école maternelle et pour l'école élémentaire le 18 Mars ;
- Bibliothèque : le 25 Mars, un apéritif littéraire sera proposé sur le thème de la femme dans l'œuvre de Christine CLAIRMONT.

## COMMISSION SPORT CULTURE LOISIRS ET COMMUNICATION

### ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION COUNTRY ROADS

*Rapporteur : Nadine DEYSSON*

Madame DEYSSON informe l'Assemblée de la demande que lui a adressée l'association Country Roads pour le financement de la participation d'un jeune Boulocain, adhérent de cette association, à un concours international de danse country à Lloret de Mar en Espagne le 28 novembre 2010. Elle précise qu'il s'agit d'un jeune Boulocain au palmarès déjà remarquable (récompensé lors de la réception des sportifs méritants en 2007) et qu'il a obtenu à ce concours la 1<sup>ère</sup> place du Honky Tonk Experimented.

Madame DEYSSON propose en conséquence le versement d'une subvention exceptionnelle de 100,00 € à l'association Country Roads.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur cette proposition.

### POINT SUR L'ACTIVITE DE LA COMMISSION

*Rapporteur : Gilbert ESTAMPE*

Le spectacle de Noël offert par la Municipalité a eu lieu le dimanche 19 décembre à 15h00 à la salle des fêtes ; plus de 180 personnes étaient présentes ;

Le 4 janvier, Gilbert ESTAMPE a assisté avec Christian FAURIE, à la remise de ceinture noire de judo au jeune Boulocain David SABIN ;

Les agendas 2011 ont été distribués dans tous les foyers boulocains.

## COMMISSION VOIRIE ET SECURITE

### POINT SUR LES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS :

*Rapporteur : Jean-Pierre ROUANET*

Monsieur ROUANET présente la situation des travaux de voirie au 24 janvier 2011 :  
- Cheminement piétonnier Route de Castelnau : la consultation a été lancée par le S.I.V. ; l'ouverture des plis a eu lieu le 21 décembre ; compte tenu des offres obtenues bien inférieures aux estimations, l'ensemble des entreprises est sollicité pour la réalisation de travaux complémentaires ; l'offre globale la plus intéressante obtenue est celle de la société SEROBA pour un montant de 95.000,00 € T.T.C. ;

- Sécurisation R.D. 30 / R.D. 63 C : des simulations de tracé ont été réalisées sur site ; l'accord a été obtenu des riverains ;
- Piste cyclable Mairie / Zone commerciale : l'étude technique et l'évaluation financière ont été demandées au SIV ; l'étude pour le déplacement de l'éclairage public a été lancée ;
- Réfection Signalisation horizontale : les travaux sont terminés ;
- Enfouissement conducteur électrique photovoltaïque : les travaux sont en cours ; Un accord a été obtenu d'EDF-EN pour la prise en charge de 30.000,00 € H.T. de travaux dans le cadre de la réfection de la chaussée du Chemin des Brugues ;
- Abribus : 1 abribus a été mis en place Route de Castelnaud et les aménagements nécessités par les normes handicapés pour l'arrêt des Praynets sur la RD4 sont en cours ;
- Schéma global des liaisons douces : une étude a été demandée au SIV et un contact a été pris avec le Conseil Général.

## COMMISSION SOLIDARITE ET ACTION SOCIALE

### POINT SUR ACTIVITE DE LA COMMISSION

*Rapporteurs : Ghislaine CABESSUT et Marie SAURIN*

#### 1/ Jardins solidaires

Marie SAURIN indique qu'aucune réponse n'a été donnée au courrier adressé à l'association « En attendant » pour mettre un terme à la convention transmis à l'association. Elle est donc résiliée de fait.

Une réunion avec les 9 jardiniers est programmée le 18 février pour faire un point avec eux, et relancer la dynamique autour de ce projet de lien social. Le PAJ est intéressé par la mise à disposition d'un lot. Un règlement est en cours d'élaboration par la commission.

La pose de compteurs défalqueurs pour l'eau sera prise en charge par les services techniques.

#### 2/ Atelier PIED

Une réunion d'information à laquelle seront conviés les aînés susceptibles d'être intéressés est prévue avec EPEM le 22 février à 15 h 00 à la salle des fêtes.

-

#### 3/ Vacances Seniors

Un groupe de travail animé par Valérie Ricci va définir une période et un lieu ; la destination envisagée est la baie de Saint-Tropez ; une communication est prévue pour savoir qui peut être intéressé. Lors d'une rencontre de Ghislaine CABESSUT avec l'ANCV, la possibilité a été envisagée de signer une convention de « programme vacances pour familles défavorisées », sans coût financier pour la commune si ce n'est le suivi administratif.

#### 4 / Atelier illettrisme

Le projet est encore en souffrance ; comme l'année dernière, les enveloppes futures ne sont toujours pas débloquées ; dans ce contexte, Fronton a répondu favorablement à la prise en charge des personnes de Fronton (1032 euros) pour cet atelier ; on propose la même chose pour Bouloc (1032 euros pour 2 personnes) ; l'accord de Castelnaud (1548 euros pour 3

personnes) vient également d'être obtenu ; dans ces conditions, l'atelier peut reprendre jusqu'à fin février.

#### 5/ Trèfle à 4 Feuilles

Une rencontre a eu lieu avec M. ASO, nouvel adjoint au Maire de Villemur. Cette commune n'est pas prête à ouvrir l'épicerie solidaire donc elle va continuer à subventionner mais pour autant, le problème du nombre de bénéficiaires de cette commune reste entier. Une demande a été faite alors de venir en dépannage si besoin avec un véhicule et une personne de Villemur pour acheminer les denrées. La réponse spontanée de l'élu a été positive mais nous attendons une réponse officielle. Parallèlement une personne de Villemur s'est proposée pour aider et venir en aide à l'association. A ce jour, aucune réponse officielle ne nous est parvenue.

#### 6/ Résidence pour personnes âgées

Avec Christian FAURIE, une rencontre a été organisée avec la SA Les Chalets le 22 décembre dernier au sujet de la résidence pour personnes âgées. Le projet des Chalets est de créer une mixité dans la fonctionnalité des logements sociaux : familles et seniors (mixité sociale et intergénérationnelle). La SA Les Chalets doit travailler le projet et nous recontacter.

#### 7/ Forum Social :

En 2011, il n'y aura pas de forum mais une journée de travail sur la violence intrafamiliale le vendredi 15 avril.

## DIVERS

### POINT SUR PROJET DE L.G.V.

*Rapporteurs : Christian FAURIE et Alain LEGRAND*

Monsieur FAURIE informe l'assemblée que le 26 janvier, RFF a convié la commune à une réunion au cours de laquelle sera présentée l'avancée des travaux sur le fuseau D initialement retenu.

Le 20 janvier dernier, Monsieur PORTES a assisté à une réunion à RFF à laquelle étaient conviés les 8 maires concernés par le tracé alternatif.

3 réunions sur des thèmes particuliers (Environnement, enjeux fonciers et patrimoniaux, infrastructures linéaires et réseaux) seront proposées début février par RFF à Montauban.

Enfin, une manifestation de grande ampleur contre le fuseau alternatif à laquelle sont conviés tous les élus est prévue le samedi 5 février au matin à Lespinasse.

**La séance est levée à 23h00.**

**Relevé des délibérations :**

<b>N°</b>	<b>Date séance</b>	<b>Domaine</b>	<b>Objet</b>
2011/01/001	24/01/2011	Intercommunalité	Communauté de communes : avis de principe
2011/01/002	24/01/2011	Subvention -Demande	Travaux d'amélioration chauffage et éclairage école élémentaire et restaurant scolaire – Dde de subvention
2011/01/003	24/01/2011	Subvention -Demande	Travaux de mise en sécurité cantine municipale – Dde de subvention
2011/01/004	24/01/2011	Actes spéciaux et divers	Etude de sol pour la construction du P.A.J. - Choix du prestataire
2011/01/005	24/01/2011	Actes spéciaux et divers	Extension école maternelle : choix du contrôleur technique
2011/01/006	24/01/2011	Personnel titulaire et stagiaire de la FPT	Création poste adjoint technique de 2ème classe au service de la restauration scolaire
2011/01/007	24/01/2011	Personnel titulaire et stagiaire de la FPT	Tableau d'avancement de grade : création de 3 postes
2011/01/008	24/01/2011	Subvention – Attribution	Attribution d'une subvention exceptionnelle à la FCPE -Collège de Fronton
2011/01/009	24/01/2011	Subvention – Attribution	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Country Roads

Emargements :

<i>Christian FAURIE</i>	<i>Josette FERNANDES</i> <i>Absent e excusée</i> <i>Procuration à D. NADALIN</i>	<i>Michel SOULIGNAC</i>	<i>Ghislaine CABESSUT</i>
<i>Jean-Pierre ROUANET</i>	<i>Thierry MARTY</i> <i>Absent excusé</i>	<i>Daniel NADALIN</i>	<i>Michel PORTES</i>
<i>Robert BERINGUIER</i>	<i>Marie SAURIN</i>	<i>Anne-Marie FERNEKESS</i>	<i>Louis BONHOMME</i>
<i>Dominique HENRY</i>	<i>Gilbert ESTAMPE</i>	<i>Claire ECHARDOUR</i> <i>Absent e excusée</i> <i>Procuration à Ch.FAURIE</i>	<i>Alain LEGRAND</i>
<i>Nadine REY</i>	<i>Maryse CAMP</i>	<i>Valérie RICCI</i> <i>Absente excusée</i> <i>Procuration à G. CABESSUT</i>	<i>Dominique MALHAIRE</i>
<i>Marie PANASSIE</i> <i>Absente excusée</i>	<i>Philippe BOUCHE</i>	<i>Bernadette DE SOUSA</i> <i>Absente excusée</i>	<i>Nadine DEYSSON</i>
<i>Tiphaine PLAGNOL</i> <i>Absent</i>	<i>Rose-Marie URRIOLABEITIA</i> <i>Absente</i>		